



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

**Chaire des caisses populaires acadiennes
en gestion des coopératives**

**IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR COOPÉRATIF
AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

André Leclerc

Document préparé pour la
Coopérative de développement régional - Acadie
et le
New Brunswick Co-operative Enterprise Council

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives

Faculté d'administration
Université de Moncton
165, boulevard Hébert
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2S8
téléphone : (506)737-5193
télécopieur : (506)737-5373
www.umoncton.ca/ccpage
andre.leclerc@umce.ca

Juin 2010

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives

La Chaire a débuté ses activités en 1990 grâce à l'appui financier des Caisses populaires acadiennes et du Mouvement coopératif acadien. Initiée en 1982 sous l'impulsion de Monsieur Raymond Gionet, alors responsable de l'Institut de coopération acadien, une campagne financière s'est effectuée auprès des institutions, des employées et employés du Mouvement coopératif acadien. D'autres contributions financières ont par la suite enrichi le fonds de dotation.

Depuis 2006, la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives relève de la Faculté d'administration. Elle a pour mandat le développement de nouvelles connaissances par le biais des études portant sur des thèmes innovateurs dans le domaine de la gestion des coopératives, le transfert de ces connaissances aux institutions ou intervenants intéressés pour renforcer leurs pratiques dans les diverses sphères d'activités de l'économie.

Plus spécifiquement, les principaux objectifs de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives sont de:

- Promouvoir les études coopératives, notamment celles portant sur les diverses facettes de la gestion des coopératives à l'Université de Moncton, dans ses trois campus, et dans la collectivité qu'elle dessert;
- Planifier et réaliser des projets de recherche portant sur diverses facettes de la gestion des coopératives;
- Favoriser la création des équipes de recherche pluridisciplinaires, consolider des programmes de recherche multidisciplinaire et obtenir des fonds externes de recherche;
- Planifier, réaliser et soutenir des projets de recherche, seul ou en collaboration avec d'autres chercheurs dans le but de répondre aux besoins du milieu coopératif et d'assurer son développement;
- Susciter chez la population étudiante un intérêt accru pour le domaine de la gestion des coopératives et du modèle coopératif et contribuer à une solide formation en gestion permettant de mieux répondre aux besoins du marché du travail;
- Favoriser la participation des étudiants et étudiantes, en particulier ceux et celles des cycles supérieurs, aux activités de recherche et de développement reliés au domaine de la gestion des coopératives;
- Organiser divers services à la collectivité à l'intérieur ou l'extérieur de l'Université sur les thèmes portant sur la gestion des coopératives et sur les études coopératives dans le but d'assurer le plein rayonnement de la Chaire dans son milieu.

André Leclerc, Ph.D.
titulaire

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR COOPÉRATIF AU NOUVEAU-BRUNSWICK

André Leclerc¹

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopérative

Faculté d'administration

Université de Moncton

I. INTRODUCTION

Au Nouveau-Brunswick, le secteur coopératif origine de plusieurs traditions. La première est associée aux immigrants européens. Certains de ces travailleurs ayant connu l'expérience coopérative dans leur pays d'origine ont tenté de reproduire ce système dans leur pays d'accueil. La deuxième tradition se situe du côté des sociétés agricoles. Certaines de ces expériences se transforment progressivement d'abord en coopératives agricoles puis en coopératives de consommation. Enfin, dans la tradition du mouvement d'Antigonish, un important réseau de coopératives s'implante dans essentiellement quatre secteurs : l'épargne et le crédit, la pêche, la consommation et l'agriculture.

La majorité des coopératives actuelles du Nouveau-Brunswick résulte des efforts du mouvement d'Antigonish. Au fil des ans, des coopératives se sont implantées dans de nouveaux secteurs d'activités. On peut mentionner, par exemple, le travail forestier, la culture, les communications et l'habitation. Aujourd'hui, d'autres secteurs s'ouvrent au développement coopératif : l'énergie renouvelable, l'agroforesterie, le tourisme et la santé. L'application de la formule coopérative dans ces nouveaux domaines d'intervention montre que la formule coopérative est souple et apte à répondre efficacement aux nouvelles préoccupations des communautés locales.

Malgré cette riche tradition et la grande capacité d'adaptation dont fait preuve le mouvement coopératif au Nouveau-Brunswick, aucune évaluation globale de l'impact socio-économique de ce mouvement n'est disponible. C'est à cette lacune que ce texte s'adresse. Son objectif principal est de proposer une première évaluation globale. Cette évaluation est menée en trois temps. D'abord, les grandes tendances de l'évolution récente du mouvement sont présentées. Ensuite,

¹ L'auteur tient à remercier Robert Penney, surintendant des caisses populaires, et Claire Gagon, registraire aux coopératives, du ministère de la Justice de lui avoir donné accès aux rapports annuels des coopératives du Nouveau-Brunswick. Sans cet accès aux données, il m'aurait été impossible de rédiger cette évaluation.

en utilisant le tableau entrées-sorties, une estimation de l'impact du mouvement coopératif sur l'emploi et les recettes fiscales provinciales est faite. Enfin, dans l'optique des grands objectifs du développement durable, une recension des impacts socio-économiques majeurs de ce mouvement est proposée.

II. TENDANCES RÉCENTES

Les entreprises s'adaptent aux changements dans leur environnement. Les coopératives ne font pas exception à cette règle. Il n'est donc pas surprenant d'observer un secteur coopératif en constante transformation. En s'appuyant sur les données du Secrétariat aux coopératives, cette section jette un regard sur la situation récente du mouvement coopératif néo-brunswickois durant la période 1996-2005, dernière année pour laquelle les données sont disponibles. Ces données nous permettent de suivre l'évolution du nombre de coopératives dans plusieurs secteurs d'activités.

Tableau 1. Évolution du nombre de coopératives par secteur, 1996-2005

	Caisses populaires / Credit unions	Consommation	Agriculture	Pêche	Production	Services	Total
1996	112	37	12	10	26	73	270
1997	112	36	11	10	27	71	267
1998	103	37	11	10	29	73	263
1999	87	35	15	10	30	76	253
2000	81	28	12	10	30	78	239
2001	71	25	13	10	26	72	217
2002	59	26	11	10	24	67	197
2003	58	23	11	8	21	67	188
2004	56	24	11	8	22	72	193
2005	56	23	11	10	24	68	192

Source : Canada, Secrétariat aux coopératives.

La première tendance majeure se situe du côté de l'évolution des coopératives de services financiers et de consommation. Depuis 1996, on observe une diminution importante de ces deux types de coopératives. Elle s'explique en partie par la fermeture de quelques coopératives mais surtout par les regroupements. L'autre tendance à signaler est la relative stabilité des autres types de coopératives. Globalement, le nombre de coopératives passe de 270 en 1996 à 192 en 2005 ce qui correspond à une diminution de 29 p. cent.

Pour bien saisir l'effet de cette évolution, il serait important de regarder la tendance du côté du nombre de sociétaires. Ces données nous donneront une perspective sur la pénétration du mouvement coopératif dans les communautés. Le tableau 2 a la même structure que le tableau précédent.

Tableau 2. Évolution du nombre de membres par secteur, 1996-2005

	Caisses populaires / Credit unions	Consommation	Agriculture	Pêche	Production	Services	Total
1996	289,3	73,0	3,0	2,0	2,0	14,0	383,3
1997	291,7	73,0	3,0	2,0	3,0	14,0	386,7
1998	294,3	75,0	3,0	2,0	3,0	14,0	391,3
1999	296,6	75,0	3,0	2,0	3,0	18,0	397,6
2000	299,2	60,0	2,0	2,0	3,0	18,0	384,2
2001	301,1	54,0	2,0	2,0	3,0	15,0	377,1
2002	307,3	54,0	2,0	2,0	3,0	14,0	382,3
2003	311,7	40,0	2,0	1,0	3,0	15,0	372,7
2004	321,5	59,0	2,0	1,0	3,0	18,0	404,5
2005	320,1	62,0	2,0	1,0	3,0	17,0	405,1

Source : Canada, Secrétariat aux coopératives et Nouveau-Brunswick, Justice et Consommation.

De 1996 à 2005, le nombre de membres est passé de 383,300 à 405,100 dans les coopératives du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une augmentation de 5,7 p. cent. Cette augmentation est surtout attribuable aux coopératives de services et aux caisses populaires. Dans les coopératives de consommation, d'agriculture et de pêche, le nombre de membres a diminué.

Il est clair que les deux plus importants secteurs coopératifs se trouvent dans les services financiers et la consommation. Pour mieux comprendre l'importance de ces deux secteurs, on peut regarder à leur part de marché dans l'économie provinciale.

À la fin 2008, les caisses populaires et les *credit unions* du Nouveau-Brunswick possédaient un actif total de 3 562 M\$.² De leur côté, les banques à charte avaient à cette date un actif total de 26 028 M\$³. La part de marché des coopératives de services financiers était donc de 12 p. cent.

² À la fin 2008, l'actif total consolidé de la Fédération des caisses populaires acadiennes était égal à 2 794 M\$, alors que celui de la Credit Union Central of New Brunswick se chiffrait à 768 M\$. (Ces données proviennent des rapports annuels des deux fédérations.)

³ Cette donnée provient du tableau C5 (Banques à charte : Répartition régionale de l'actif) des statistiques bancaires et financières diffusées par la Banque du Canada. (<http://www.banqueducanada.ca/fr/bfsgen-f.html>).

Dans le cas des coopératives de consommation, il serait préférable de regarder la situation pour l'ensemble des provinces atlantiques étant donné que Coop Atlantique opère à cette échelle. Une évaluation récente du Bureau canadien de la concurrence indiquait que sa part du marché, en termes de pourcentage de ventes alimentaires en Atlantique, se chiffrait à 10,8 p. cent.⁴

III. IMPACT ÉCONOMIQUE : MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS

Cette section cherche à mesurer les effets d'entraînement du mouvement coopératif du Nouveau-Brunswick sur les autres secteurs de l'économie. Dans l'évaluation de l'impact économique de projets, d'organisations ou de politiques, les chercheurs emploient généralement trois méthodes : les multiplicateurs macro-économiques, le modèle inputs-outputs et le modèle d'équilibre général calculable. Voyons d'abord la logique sur laquelle sont construites ces différentes approches.⁵

La première approche est de type macro-économique. Elle est fondée sur l'utilisation de multiplicateurs de dépenses, revenus ou emplois pour évaluer l'impact d'un projet ou d'une politique. Ces multiplicateurs sont établis à partir d'un modèle d'équilibre macroéconomique estimé pour une province ou un pays. La logique derrière cette approche peut être présentée simplement à l'aide du concept de multiplicateur keynésien. Il s'agit du nombre par lequel on doit multiplier une variation des dépenses d'une entreprise ou d'un gouvernement pour estimer quel sera son effet global sur la production d'une région, d'une province ou d'un pays. Dans un exemple où on ne considère que les dépenses de consommation, on aura :

$$\text{multiplicateur} = \frac{1}{1 - PmC}$$

où, PmC représente la propension marginale à consommer. Elle mesure la part d'une hausse de revenus que les ménages consacrent à la consommation. Suite à une augmentation de leurs revenus, si les ménages dépensent 75 p. cent de cette somme pour acheter des biens et services de consommation, la propension marginale à consommer sera égale à 0,75. Dans ce cas, le

⁴ Canada. Bureau de la compétition. (page consultée le 28 juin 2010). Loblaw Companies Limited - Acquisition of certain assets of The Oshawa Group Limited in Atlantic Canada [En ligne]. <http://www.competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/eng/00814.html>.

⁵ Une présentation détaillée des modèles est disponible dans Lemelin, A. (2008). Modèles économiques régionaux : un survol de la littérature. [En ligne] Québec : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec.

multiplicateur sera égal à $1 / (1 - 0,75)$. En solutionnant, on obtient un multiplicateur de 4. Cela implique, par exemple, qu'un projet d'investissement de 1 million \$ fera augmenter la production totale de 4 millions \$, i.e. $1 \text{ million} \times 4$.

Le principal avantage de cette méthode est qu'elle est simple et rapide à évaluer. C'est la méthode qu'ont utilisée Higgins et Beaudin (1988) dans leur évaluation de l'impact de l'Université de Moncton sur les économies régionales de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan.⁶

La seconde approche s'appuie sur le concept de tableau de relations interindustrielles imaginé par l'économiste français François Quesnay et popularisé par l'économiste américain d'origine allemande, Wassily Leontief. Au Canada, cette approche a conduit à la production des tableaux entrées-sorties de Statistique Canada pour les économies provinciales et l'économie nationale.⁷ Un tableau entrées-sorties, ou de relations interindustrielles, nous permet de mettre en évidence l'interdépendance entre les secteurs d'activités de l'économie. Pour assurer sa production, chaque industrie doit utiliser des facteurs de production et des biens et services achetés de d'autres industries. Ces liens en amont (entrées) sont un des aspects mesurés par ces tableaux. L'autre dimension des tableaux présente les ventes (sorties) effectuées par les différentes industries aux autres secteurs de production ou à la demande finale, c'est-à-dire à la consommation finale par les ménages ou les autres pays. De façon formelle, cette logique peut être présentée par :

$$X = AX + Y$$

En transformant cette relation, on peut écrire :

$$X = (I - A)^{-1} \cdot Y$$

On obtient alors une solution pour un vecteur de produits « X » étant donné le vecteur de demande finale « Y » et la matrice technique « A ». Chacun des éléments se définit ainsi :

A = matrice de coefficients inputs-outputs de dimension $n \times n$;

⁶ Higgins, B. et Beaudin, M. (1988). Impact de l'Université de Moncton sur les régions de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan. Moncton : Institut canadien de recherche sur le développement régional.

⁷ Statistique Canada, Cansim, matrice 381-0013.

X = vecteur de produits (outputs) de dimension $n \times 1$;

Y = vecteur de demande finale de dimension $N \times 1$;

I = matrice identité $n \times n$.

À l'aide de ces tableaux ou matrices, on peut calculer des coefficients et les utiliser pour estimer les retombées en revenus, taxes et emplois qui seront générés par un projet d'investissement ou une activité.

Pour chacun des secteurs d'activités, les retombées économiques se décomposent en trois éléments :

1- directs [Impacts économiques des activités de l'entreprise directement impliquée dans la construction d'un projet ou l'opération d'une entreprise (e.g. les emplois et les revenus générés par une coopérative). Cette entreprise touche les revenus tirés de l'exploitation de l'activité ou des dépenses en capital que nécessite un projet d'investissement.];

2- indirects [Impacts économiques des activités des entreprises qui approvisionnent les coopératives en biens et services (e.g. emplois et revenus générés par les pêcheurs qui alimentent l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île)];

3- induits [Les ménages des différents travailleurs impliqués dans les activités directes et indirectes vont dépenser une partie de leurs revenus dans l'économie locale. Ces dépenses représentent des revenus pour d'autres entreprises et vont ainsi entraîner la création d'autres emplois. Des effets induits sont donc générés par les dépenses, les salaires et les autres revenus provenant des effets directs et indirects. Les tableaux entrées-sorties ne prennent pas en considération les effets induits. Pour les estimer, nous pouvons utiliser la méthode proposée par Pollin et Garrett-Peltier (2009) dans leur évaluation de l'impact économique d'un parc éolien. Cette méthode s'appuie sur l'impact induit moyen utilisé dans plusieurs études canadiennes d'impact économique.⁸

⁸ Pollin, R. and Garrett-Peltier, H. (2009). Building the Green Economy: Employment Effects of Green Energy Investments for Ontario [En ligne], Green Energy Act Alliance, Blue Green Canada and World Wildlife Federation, www.greenenergyact.ca.

La troisième méthode d'évaluation de l'impact économique de projets, d'organisations ou de politiques est le modèle d'équilibre général calculable (MÉGC). Ceux qui ont en mémoire leur cours de principes micro-économiques se souviendront du modèle d'équilibre général de Walras. C'est sur cette base théorique que s'appuie le MÉGC. Nous sommes alors dans un environnement concurrentiel où les agents économiques prennent leurs décisions en fonction des signaux offerts par les marchés. Élargi à l'ensemble des marchés, on se retrouve avec un modèle très complexe et puissant. Il a aussi, par rapport aux modèles précédents, l'avantage d'être dynamique. C'est pourquoi le MÉGC est souvent utilisé dans l'analyse de politiques gouvernementales. On s'en sert par exemple pour évaluer l'impact des politiques sur la pauvreté ou l'effet de l'ouverture des marchés à la concurrence internationale. Récemment, il a aussi été utilisé pour estimer les répercussions de grands projets d'infrastructures sur une économie régionale.

Quelle méthode retenir ? Le choix de la méthodologie doit reposer sur deux critères : quelle méthode répond le mieux aux besoins de notre étude et quelle méthode permet de mieux tenir compte des conditions économiques provinciales.

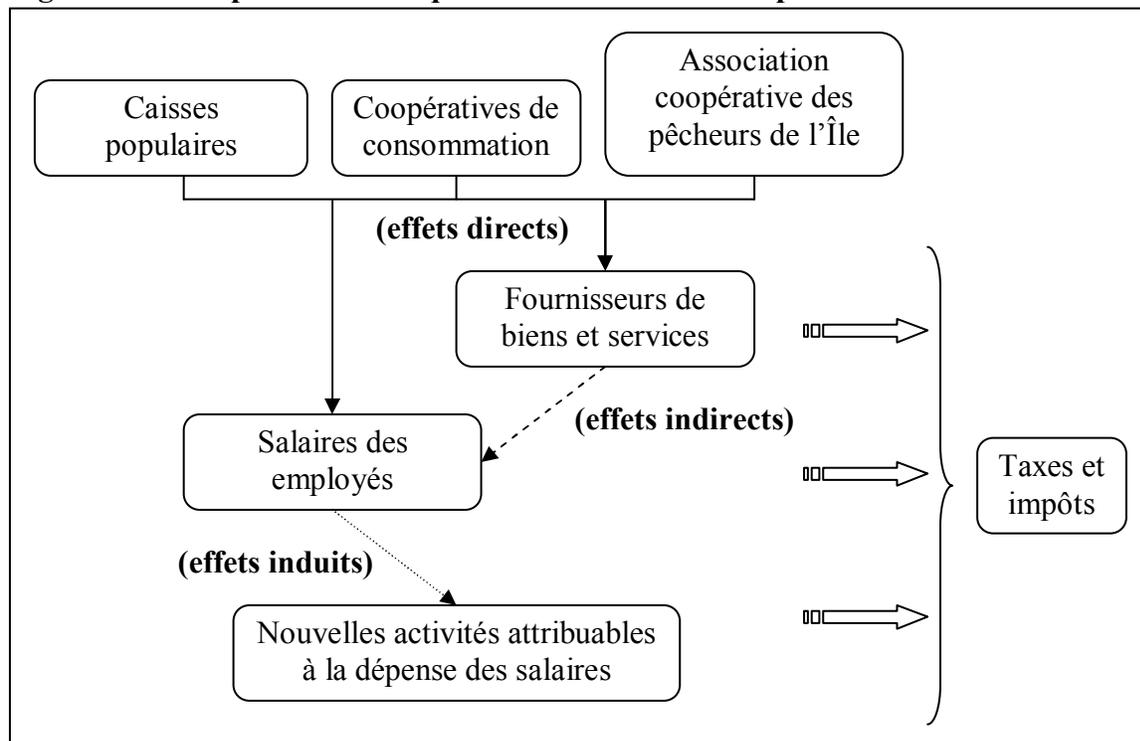
Dans un contexte de plein emploi, le modèle d'équilibre général calculable est le plus approprié. En équilibre général, on tient compte du fait que, pour se réaliser, un projet doit provoquer un transfert de ressources des anciennes activités aux nouvelles activités économiques. Le projet aura alors un impact positif s'il permet de transférer des ressources vers des emplois plus productifs. C'est ce gain de productivité qui explique l'augmentation de la richesse résultant de l'investissement.

Étant donné le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux de participation observés au Nouveau-Brunswick en 2009, il serait difficile de supposer au départ une situation de plein emploi. Nous devons plutôt admettre qu'une partie des ressources disponibles est sous-utilisée. Ce contexte nous amène à ne pas retenir la méthode du modèle d'équilibre général calculable pour évaluer l'effet du secteur coopératif sur l'économie régionale.

Les coopératives dont on veut évaluer l'impact opèrent dans des industries différentes : commerce de détail, transformation des produits de la pêche, finances, etc. Les effets multiplicateurs varient d'un secteur d'activités à l'autre. C'est pourquoi il serait périlleux selon

nous d'utiliser un multiplicateur macro-économique pour évaluer l'impact de ces entreprises dans la province. Dans la perspective de cette étude, l'approche macro-économique présente cependant des faiblesses importantes. Il aurait été impensable, par exemple, d'estimer un modèle d'équilibre macro-économique dans le cadre de cette recherche étant donné la complexité de la tâche. Nous aurions donc été contraint à utiliser des multiplicateurs nationaux mal adaptés à la réalité néo-brunswickoise. Nous avons donc rejeté cette approche. Nous arrivons ainsi à la conclusion que la seule méthode qui est suffisamment flexible pour tenir compte de la diversité des secteurs d'activités et qui tient compte de la situation économique de la province est le modèle inputs-outputs. C'est cette méthode que nous avons retenue pour évaluer l'impact économique des coopératives du Nouveau-Brunswick sur l'économie de cette province. La figure suivante illustre la source des différents impacts que nous voulons mesurer dans un contexte simple où il y aurait seulement trois types de coopératives.

Figure 1. Les impacts économiques dans un contexte simplifié



Il existe plusieurs niveaux de coopératives au Nouveau-Brunswick. La grande majorité est du premier niveau, i.e. qu'elles entretiennent des relations économiques avec des consommateurs, des petites entreprises ou des organisations sans but lucratif. Quelques unes sont du second

niveau, i.e. qu'elles correspondent à des regroupements de coopératives, des fédérations. C'est le cas de la *Credit Union Central of New Brunswick*. Dans ce cas, il faut éviter de comptabiliser les mêmes activités deux fois. Il faut comprendre que les ventes des coopératives de consommation de premier niveau incluent les ventes de leur grossiste, Coop Atlantique. Pour éviter le double comptage, deux options se présentent. La première consiste à travailler avec la valeur ajoutée par chaque entreprise. La valeur ajoutée est simplement la différence entre la valeur des ventes réalisées par une entreprise et de ses achats auprès d'autres entreprises, ses fournisseurs. Étant donné que les données fournies dans les rapports annuels des coopératives ne permettent pas toujours de calculer les achats intermédiaires, cette première option a été écartée.

La deuxième option consiste à travailler avec les emplois générés par les coopératives. L'information à ce niveau est complète. Par exemple, en 2008, les coopératives du Nouveau-Brunswick embauchaient 5 284 personnes. Nous avons souligné plus haut que l'effet multiplicateur d'une entreprise dépend du secteur d'activités dans lequel elle opère. Dans le tableau entrées-sorties des provinces produit par Statistique Canada, le niveau d'agrégation est tel qu'on peut distinguer 25 industries dans l'économie. Notre première tâche est donc de répartir les coopératives selon ces 25 secteurs. Le tableau 3 donne quelques exemples de coopératives réparties selon le secteur industriel.

Dans la première colonne de ce tableau, on trouve le numéro correspondant à l'une des 25 industries traitées dans la tableau entrées-sorties. Les deux colonnes suivantes présentent le code industriel de Statistique Canada et le nom du secteur. La dernière colonne fournit quelques exemples de coopératives ou de types de coopératives.

L'évaluation de l'impact indirect des coopératives se fait alors en appliquant le multiplicateur d'emplois des différentes industries au nombre d'emplois créés par les coopératives de ce secteur industriel. En additionnant ces nombres, on obtient un impact indirect de 4 310 emplois.

Tableau 3. Exemple de coopératives selon le secteur industriel du tableau entrées-sorties provincial

Numéro	Code	Industrie	Exemple
1	1A	Cultures agricoles et élevage	Pâturages
2	1B	Foresterie et exploitation forestière	Travailleurs forestiers de McKendrick
3	1C	Pêche, chasse et piégeage	Richibouctou village
6	22	Services publics	Énergie éolienne
8	3A	Fabrication	Northumberland Coop, Pêcheurs de l'Île
9	41	Commerce de gros	Coop Atlantique
10	4A	Commerce de détail	Coops de consommation, Récolte de chez-nous
12	51	Industrie de l'information et industrie culturelle	Radios communautaires
13	5A	Finance, assurances, services immobiliers et services de location	Caisses populaires, Habitation
14	54	Services professionnels, scientifiques et techniques	CDR-Acadie
18	71	Arts, spectacles et loisirs	Théâtre l'Escaouette, Galerie Sans Nom
24	NP	Institutions sans but lucratif au service des ménages	Clubs d'âge d'or

La méthode d'estimation des emplois induits suggérée par Pollin et Garrett-Peltier (2009), en s'appuyant sur la recension des écrits de Hemming, Kell et Mahfouz (2002), est simple.⁹ Elle consiste à multiplier la somme des emplois directs et indirects par un coefficient de 0,3. On obtient alors 2 878 emplois induits. L'impact total des coopératives est obtenu en additionnant les effets directs, indirects et induits. La contribution du mouvement coopératif à l'emploi est de 12 473. Cette somme correspond à 3,4 p. cent de l'ensemble des emplois au Nouveau-Brunswick. Comme nous pouvons le constater dans l'encadré suivant, ces emplois sont associés à une masse salariale de 464 millions de dollars.

Comme nous l'avons vu plus haut, les deux plus importants secteurs sont les coopératives de services financiers et les coopératives de consommation. La répartition de l'impact total des

⁹ Pollin, R. and Garrett-Peltier, H. (2009). Building the Green Economy: Employment Effects of Green Energy Investments for Ontario [En ligne], Green Energy Act Alliance, Blue Green Canada and World Wildlife Federation, www.greenenergyact.ca et Hemming, R., Kell, M. et Mahfouz, S. (2002). The Effectiveness of Fiscal Policy in Stimulating Economic Activity - A Review of the Litterature [En ligne], Washington : International Monetary Fund Working Paper, WP/02/208, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2002/wp02208.pdf>.

coopératives par secteur montre que les caisses populaires et les *credit unions* sont responsables de la création de 53,2 p. cent des 12 473 emplois créés par le secteur coopératif. Dans le cas des coopératives de consommation, on parle de 24,2 p. cent.

Les coopératives et les travailleurs qui en dépendent contribuent à l'économie provinciale d'une autre façon, en payant des taxes et des impôts. Le tableau entrées-sorties de Statistique Canada permet d'estimer ces contributions aux recettes fiscales du gouvernement provincial. Nous avons retenu trois éléments principaux dans notre estimation : l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, les taxes de ventes et l'impôt foncier.

En 2008, l'activité économique générée par le secteur coopératif au Nouveau-Brunswick a permis au gouvernement provincial de recueillir 56,7 millions de dollars en impôt sur le revenu, 46,9 millions de dollars en taxes à la consommation et 13,8 millions de dollars en impôt foncier. En additionnant ces trois sommes, nous obtenons une contribution fiscale totale de 117,4 millions de dollars.

A) Impact sur l'emploi

□ Impact direct :

- Emplois créés par les coopératives
- 5 284 emplois (temps complet et partiel)
- Masse salariale : 199 M\$

□ Impact indirect :

- Emplois créés par les fournisseurs (en amont, entrées) = 4 310 emplois

□ Impact induit :

- Emplois créés par les activités autres que celles de ces fournisseurs. On parle alors de l'effet sur les industries comme le commerce, la santé, etc. (en aval, sorties) = 2 878 emplois

□ Grand total = 5 284 + 4 310 + 2 878 = 12 473 emplois

□ 3,4 p. cent de l'ensemble des emplois au Nouveau-Brunswick

□ Masse salariale globale : 464 M\$

B) Recettes fiscales pour la province

□ Impact de ces activités sur les recettes fiscales de la province du Nouveau-Brunswick :

- Impôt sur le revenu : 56,7 M\$
- Taxes à la consommation : 46,9 M\$
- Impôt foncier : 13,8 M\$
- Total : 117,4 M\$

L'impact économique du mouvement coopératif dans la province du Nouveau-Brunswick est donc important. Ces résultats montrent qu'il s'agit d'une forme dynamique d'entreprises dont la contribution pourrait être augmentée si on lui accordait le même niveau de soutien que les autres formes d'entreprises.

IV. IMPACT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution du mouvement coopératif au Nouveau-Brunswick ne se limite pas aux effets sur la création d'emplois et les recettes fiscales provinciales. En effet, il faut saisir son impact dans une perspective plus large, compatible avec les préoccupations envers le développement durable. Il est évident que les coopératives ne souscrivent pas toutes à la triple reddition de compte (social, environnemental et autres aspects économiques). Il est donc difficile d'en présenter un bilan complet. Cette section doit donc être lue en tenant compte qu'il s'agit d'un relevé partiel de la contribution globale du mouvement coopératif à la vie économique et sociale de la province.

La dimension sociale

La coopérative est une organisation démocratique. Le pouvoir ultime dans cette forme d'entreprise relève de l'assemblée générale des membres. C'est la fameuse pyramide inversée qui décrit le mieux la distribution du pouvoir dans l'association coopérative. Les membres réunis en assemblée générale élisent un conseil d'administration selon les règles prévues dans les différentes lois encadrant cette forme d'entreprise. Par exemple, pour éviter la prise de contrôle de la coopérative par un nombre limité de membres, un nombre total d'années qu'un membre peut siéger au conseil d'administration a été fixé.

Pour plusieurs personnes, l'assemblée générale de la coopérative est la première assemblée délibérante à laquelle elles ont pris part. Il en va de même pour la participation à un conseil d'administration. De ce point de vue, la coopérative est une véritable école de démocratie.

Elle fut largement par le passé et demeure encore une école d'entrepreneuriat. Elle permet aux membres de s'initier au monde des affaires en apprenant à lire et interpréter un rapport financier. Elle les rend conscients de l'impact de leurs décisions sur la réussite financière de l'entreprise. À la limite, elle peut même les amener à se lancer en affaires.

Au Nouveau-Brunswick, la coopérative a parfois été choisie comme moyen d'intégration des personnes à besoins spéciaux. Il s'agit souvent de coopératives à partenaires multiples qui permettent à ces personnes d'avoir accès à un encadrement leur permettant d'avoir des relations avec les différentes composantes de leurs communautés. Pensons par exemple au travail que fait *L'Atelier des copains Coop Ltée* de Saint-François de Madawaska.¹⁰

Les coopératives jouent un rôle central dans le développement du logement social dans plusieurs régions de la province. Le leadership de Coop Atlantique dans ce domaine mérite d'être souligné. Pour illustrer son implication, on peut mentionner l'expérience des Tannery Courts implantés à Moncton (2005) et Fredericton (2007). En investissant dans ces projets en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral, Coop Atlantique a rendu disponible des logements de qualité à prix abordable pour les célibataires à faible revenu.¹¹

La contribution des coopératives au développement communautaire se fait aussi par l'entremise de programmes de commandites. Il faut rappeler que les différentes lois sur les coopératives reconnaissent ce que l'on peut appeler les ristournes collectives, i.e. la possibilité pour la coopérative de consacrer une partie de ses revenus au soutien des projets et initiatives des différentes associations œuvrant au mieux-être des communautés et de leurs composantes. Par exemple, de 2004 à 2008, et le Mouvement des caisses populaires acadiennes a retourné aux communautés près de 9,1 millions de dollars sous forme de dons, commandites et bourses d'études.¹² Les coopératives de consommation de la Péninsule acadienne ont récemment publié un bilan social consolidé pour l'année financière 2007-2008. Durant la dernière année, ces 5 coopératives regroupant près de 24 000 membres ont remis à la communauté plus de 700 000 \$ en dons financés à même leurs revenus ou par le biais d'une loterie communautaire.¹³

L'aspect environnemental

Certains petits producteurs ont choisi de s'organiser en coopératives pour mieux gérer leur impact sur l'environnement. C'est le cas de la trentaine d'agriculteurs du sud-est du Nouveau-

¹⁰ On peut en savoir plus sur cette expérience en consultant le site web <http://www.atco-plco.ca> .

¹¹ Un bref profil est disponible à l'adresse <http://www.cmhc-schl.gc.ca/en/inpr/afhoce/prpr/loader.cfm?csModule=security/getfile&pageid=183598> .

¹² Cette information est disponible sur le site web de la Fédération des caisses populaires acadiennes à l'adresse : <http://www.acadie.com/contenu.cfm?id=1040>.

¹³ Bilan social consolidé des Coopératives de consommation de la Péninsule acadienne, 2007-2008.

Brunswick membres de la Récolte de chez-nous.¹⁴ En misant sur l'agriculture de proximité, ils cherchent à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des aliments. Tous les membres de cette entreprise opèrent dans un rayon d'environ 50 km. Ces agriculteurs s'engagent aussi à respecter certaines pratiques agricoles visant à promouvoir une production sécuritaire et saine des fruits et légumes frais. Développées par le Conseil canadien d'horticulture et révisées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ces pratiques englobent tous les aspects de la production.

La préoccupation environnementale est aussi présente dans les secteurs coopératifs traditionnels. L'exemple de la Coopérative des pêcheurs de l'Île peut illustrer ces pratiques. Située à Lamèque au nord-est du Nouveau-Brunswick, cette coopérative a effectué un virage majeur au cours des dernières années.¹⁵ Ce virage s'est opéré à deux niveaux. D'abord, en investissant dans un programme ambitieux de traitement des eaux usées. Ensuite, en adoptant une stratégie de mise en valeur des produits à valeur ajoutée pouvant être extraits des carapaces de crevettes. Ce travail de recherche se fait en coopération avec l'Institut de recherche sur les zones côtières affilié à l'Université de Moncton.

Autres aspects économiques

Sans la présence des coopératives, plusieurs communautés n'auraient pas accès localement à certains services essentiels telle une gamme de services financiers et de produits de consommation. Il faut comprendre que, dans ces deux secteurs, les grandes entreprises planifient les services sur une base régionale et sélectionnent les sites d'implantation en fonction de l'accès à une certaine clientèle. De leur côté, les coopératives ont, lorsque cela était possible, maintenu un nombre élevé de centres de services même lorsque l'impact négatif sur l'efficacité est reconnu. C'est le cas des caisses populaires acadiennes qui ont conservé plusieurs points de

¹⁴ Ce site web présente les grandes orientations de cette coopérative : <http://www.recoltedecheznous.com/index.cfm>

¹⁵ Une présentation détaillée de cette expérience est disponible dans Omer Chouinard, André Leclerc, Maurice Beaudin, Pricette Donovan-Vinagbe et Gilles Martin. (2009). Contribution de la coopération et de l'économie sociale dans le développement territorial des Îles Lamèque et Miscou en Acadie du Nouveau-Brunswick. [En ligne] Moncton : Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives, http://www.umce.ca/andre_chaire/recherche.htm.

services même si le nombre de caisses a diminué suite à la mise en œuvre d'un programme de rationalisation.

La règle de partage des bénéfices dans les coopératives a un impact sur la distribution de la richesse. La ristourne aux membres au prorata de leurs transactions leur donne accès à une part des surplus générés par leur coopérative une fois celle-ci bien capitalisée. De 2004 à 2008, les Caisses populaires acadiennes ont ristourné à leurs membres 27 millions de dollars.¹⁶ Si ce surplus avait été généré dans une entreprise traditionnelle, il se serait retrouvé dans les poches d'actionnaires vivant à l'extérieur de la province.

Le mouvement coopératif réduit les écarts de salaire entre travailleurs et gestionnaires. On y adopte à certains moments des politiques d'ajustement aux crises économiques qui s'avèrent différentes de celles des autres formes d'entreprises. Ainsi, pour limiter les pertes d'emplois causées par la crise économique actuelle, les Caisses populaires acadiennes ont spontanément mis en place un programme de partage du travail plutôt que d'effectuer des mises à pied.¹⁷

On néglige souvent un autre aspect positif de la présence d'un mouvement coopératif fort dans certains secteurs de l'économie. Dans ces secteurs, les coopératives jouent en quelque sorte un rôle de chien de garde des consommateurs par le maintien d'un sain niveau de concurrence. Et ce bénéfice s'applique à l'ensemble des consommateurs, qu'ils soient membres ou non de ces coopératives. En effet, dans quelques secteurs, le mouvement coopératif est le seul compétiteur de plusieurs grands holdings. C'est le cas, par exemple, de Northumberland Co-op dans le secteur de la transformation des produits laitiers au Nouveau-Brunswick. Sans la présence de cette coopérative, la filiale Baxter du Groupe Saputo se retrouverait en situation de monopole. Une situation semblable s'observe dans d'autres secteurs. Dans le domaine du commerce au détail des produits alimentaires, Coop Atlantique et ses coopératives affiliées sont les seuls concurrents autonomes de Sobeys et Loblaws. Les caisses populaires et les *credit unions* forment l'unique compétition aux grandes banques à charte canadiennes et étrangères. Cette question est d'autant plus importante dans une petite province comme le Nouveau-Brunswick où la compétition des succursales de banques étrangères est faible.

¹⁶ <http://www.acadie.com/contenu.cfm?id=1040> .

¹⁷ Une analyse de l'ajustement des coopératives aux crises économiques est présentée dans Birchall, Johnston; Ketilson, Lou Hammond. (2009) Resilience of the cooperative business model in times of crisis, Geneva: International Labour Organization.

Les coopératives jouent donc un rôle important dans la mise en place de la politique de concurrence et de protection des consommateurs des gouvernements. Cette contribution est souvent passée sous silence. Pourtant elle représente un gain essentiel pour la société.

La crise financière actuelle a forcé le gouvernement canadien et la Banque du Canada à intervenir pour limiter le rationnement du crédit aux entreprises. Cette intervention montre comment l'accès au crédit commercial est à la base de la croissance économique. Dans plusieurs communautés, les coopératives sont des acteurs clés en ce domaine. En effet, les caisses populaires et *credit unions* facilitent l'accès au crédit commercial pour un grand nombre de PME du Nouveau-Brunswick. Force est d'admettre que les PME créent la grande majorité des emplois dans la province. À elles-seules les caisses populaires acadiennes détenaient un portefeuille de 633 millions de dollars de prêts commerciaux en 2008.

Le soutien aux entreprises locales s'amplifie lorsque les coopératives représentent un débouché pour les producteurs locaux. Les coopératives favorisent généralement les fournisseurs locaux. Coop Atlantique en fait une de ses priorités. Au delà de 40 p. cent de la valeur des produits vendus aux coopératives locales par Coop Atlantique est achetée auprès d'entreprises de l'Atlantique.

V. CONCLUSION

Ce texte visait à faire ressortir les contributions du mouvement coopératif à l'économie du Nouveau-Brunswick. Certains lecteurs le trouveront exagérément positif par rapport à certaines améliorations souhaitées dans l'économie. En effet, on reproche souvent aux coopératives d'avoir des conseils d'administration où les femmes et les jeunes sont sous-représentés. Les coopératives rencontrent effectivement à cet égard les mêmes difficultés que les autres organisations démocratiques. On leur reproche aussi de reproduire les mêmes mécanismes de gestion que les entreprises capitalistes. Les coopératives, autres que les coopératives de travail, n'ont pas encore réussi à mieux intégrer les travailleurs au processus de prise de décisions. Le mouvement syndical soutient qu'il est aussi difficile d'assurer la présence d'unités de négociation dans les coopératives que dans les autres types d'entreprises. Le droit à la syndicalisation est un droit fondamental mais rien ne garantit que les travailleurs des coopératives seront plus enclin à exercer ce droit que les autres travailleurs.

N'oublions par l'objectif premier de ce texte : mettre à jour des aspects souvent négligés lorsque vient le temps d'évaluer les effets globaux du mouvement coopératif sur la société. Les membres des coopératives n'auraient pas de difficultés à admettre qu'il n'existe pas d'organisation parfaite du travail et de la production. Étant une entreprise soumise aux rigueurs de l'économie de marché, la coopérative doit souvent prendre des décisions difficiles. Et ces décisions pénalisent parfois des personnes, qu'elles soient membres ou non de l'organisation.

Malgré les faiblesses pouvant être énumérées, les coopératives offrent une alternative intéressante à ceux et celles qui se préoccupent de démocratie économique, de propriété communautaire des moyens de production, de développement territorial enraciné dans le milieu, de collaboration entre les organisations et de méthodes différentes de distribution des bénéfices générés par l'activité économique.

Un grand nombre de gouvernements ont reconnu les qualités de ce modèle de développement en établissant des programmes particuliers de soutien. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait avantage à s'inspirer des réussites exceptionnelles observées ailleurs grâce à des appuis gouvernementaux ciblés, notamment par l'établissement de programmes permettant un meilleur accès au capital. Cela est d'autant plus pertinent s'il espère voir les communautés prendre une part active dans la construction d'une province prospère.